

www.cdg62.fr/

Pour toute information
complémentaire sur cette
sensibilisation, veuillez
contacter le service
prévention du CdG62 :

03 21 52 99 50

prevention@cdg62.fr



Action prévention

Sensibilisation évacuation des locaux



cdg 62

www.cdg62.fr/
CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

La sensibilisation « Évacuation des locaux »

Objectifs de la sensibilisation



1 POUR LA COLLECTIVITÉ

- Assurer la sécurité et la santé des agents ;
- Veiller à la sécurité du public ;
- Respecter les obligations (article R4227-39 du code du travail).

2 POUR LE PARTICIPANT

- Être capable d'adopter un comportement optimal en cas d'incendie en appliquant les consignes de la collectivité ;
- Être capable de participer et s'intégrer à l'organisation d'une évacuation des lieux.

💡 L'exercice d'évacuation sera consigné sur le registre de sécurité.



Contenu de la sensibilisation

½ journée de sensibilisation
Tout le personnel
Accessible à tout public

- Visite guidée du bâtiment pour repérage des différents dispositifs de secours
- Préparation de l'exercice d'évacuation avec la direction
- Déclenchement de l'alarme
- Alerte des pompiers (fictive)
- Réalisation de l'évacuation jusqu'au point de rassemblement
- Débriefing à chaud

Compte-rendu



- Constatations objectives du déroulement
- Rappel de ce qui est attendu, ce qui a été réalisé
- Comparaison avec ce qui a été réalisé lors de l'exercice précédent (si déjà réalisé)
- Points forts et voies d'amélioration, propositions d'amélioration (procédure et matériel)

Comment ça marche ?

Vous pouvez disposer de cette sensibilisation au sein de votre collectivité en contactant le service prévention du CdG62 au 03 21 52 99 50
prevention@cdg62.fr